



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 34252

### Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence complète de travaux manuels dans les programmes scolaires de technologie tant au collège qu'au lycée. À l'heure où notre pays souffre d'une pénurie de main-d'oeuvre dans les métiers de l'artisanat, il s'étonne que les élèves ne soient pas incités à découvrir ceux-ci par des exercices pratiques. Cette initiation ne servirait pas seulement aux élèves poursuivant une filière technique. Le développement du sens du concret passe obligatoirement par ce type d'apprentissage. De l'avis de nombreux pédagogues, il serait même hautement profitable à la formation intellectuelle de tous les collégiens. Or l'enseignement de la technologie est aujourd'hui uniquement abordé sous l'angle théorique et abstrait. Il lui demande quelle mesure le Gouvernement compte adopter pour remédier à cette grave lacune.

### Texte de la réponse

Le programme de technologie du collège publié le 28 août 2008 précise que les activités de manipulation, d'expérimentation, de fabrication et d'assemblage d'objets techniques répondant à une situation posant problème constituent le coeur de cet enseignement. Ces activités doivent mobiliser l'élève plus de deux tiers du temps consacré à la technologie. Ainsi, lors des réalisations, chacun est amené à divers gestes techniques et à utiliser rationnellement matériels et outillages en respectant les règles de sécurité et les principes ergonomiques. Le travail manuel s'inscrit donc pleinement dans la formation dispensée aux collégiens et trouve toute sa place dans les programmes de technologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34252

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9456

**Réponse publiée le :** 3 mars 2009, page 2079